Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PRÉFECTURE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ
Bureau des Affaires Juridiques et
du Droit de l'Environnement

Digne les Bains, le 1 mars 2018

AVIS AU PUBLIC

***

Le public est informé que par arrêté préfectoral n° 2018-059-004 du 28 février 2018 le préfet des Alpes de Haute Provence a rejeté la demande d'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets non dangereux et de sa voie d'accès au lieu dit les Parrines sur le territoire de la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban et l'institution de servitudes d'utilité publique dans un rayon de 200 mètres autour de l'installation de stockage de déchets non dangereux sur la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban.

Cet arrêté sera affiché en mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban et sur le site Internet de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence durant une période minimale d'un mois.